

# REVUE SUR LES TIERS-LIEUX

N°08 - SEPTEMBRE 2021 -

- Communs naturels & résurgence des communs
- Des outils libres et open source
- CDI communautaire

la

coopérative



tiers-lieux





5



13



22

## SOMMAIRE

- 4 **Parlez après le Biiiiip sonore !**  
La formation, un commun coopératif

---

- 5 **DOSSIER : Feed Back**  
De quoi les "communs" sont-ils le nom ?  
Repères historiques sur les communs
- 9 **La bonne recette de Stéphane Grasser**  
3 questions & la boîte à outils
- 12 **Parlez après le Biiiiip sonore !**  
Une acquisition foncière en vue  
Une scic pour la maison d'À CÔTÉ

---

- 13 **DOSSIER : En chantier**  
Pourquoi mettre en oeuvre des projets  
coopératifs, pourquoi choisir des outils libres  
et ouverts ?
- 16 **Parlez après le Biiiiip sonore !**  
Plaidoyer en faveur d'investissements et de  
travail collectif sur les communs
- 17 **La bonne recette de Bruno Martin**  
4 questions & la boîte à outils
- 20 **Tronche d'un secoueur de cocotier**  
Pourquoi j'utilise Creative Commons

---

- 22 **DOSSIER : Radio moquette**  
Vers un CDI Communautaire
- 24 **L'avis du juriste**  
par Robert Lafore

---

- 26 **Infographie :**  
Le télétravail en tiers-lieux
- 30 **Parlez après le Biiiiip sonore !**  
Dokos, un logiciel de gestion en commun  
Cahier d'activités des tiers-lieux

Revue d'actualité sur les tiers-lieux  
Coopérative Tiers-Lieux,  
3 rue des Hortensias - 33500 Libourne

**Rédacteurs :** Lucile Aignon, Robert Lafore, Timothée Duverger, Stéphane Grasser, Elisa Loos, Christelle Orange, Laurent Marseault, Benoît De Hass, Bruno Martin, Michel Briand, Connie & Benjamin Chow-Petit, Nicolas Loubet, Charles-Henri Decultot, Méliissa Gentile.

**Coordination de publication :** Méliissa Gentile  
**Création Graphique :** Sophie Baux  
**Photo Couverture :** ©Lescale

**Images :** tous droits réservés Coopérative Tiers-Lieux, Lescale, La Matière, Jérôme Bellon, Stéphane Grasser, Sylvestre Nonique-Desvergnès, Lost in Traditions/CRMTL/La Dérive, La maison D'À CÔTÉ, Bruno Martin, Laurent Marseault, La Myne, Dokos.



©La Matière

**N**aturelles (une forêt, une rivière), matérielles (une machine-outils, une maison, une centrale électrique) ou immatérielles (une connaissance, un logiciel), nombreuses et diverses sont les ressources regroupées sous la notion de communs. Quels sont leurs particularités ? Dans quels buts ? Qu'apportent-ils ? En premier lieu, il convient de revenir sur la notion de "communs", d'expliquer l'émergence du thème et de se donner quelques repères historiques. Il n'est pas rare d'entendre et de lire que nos tiers-lieux constituent des communs. D'ailleurs, nombreux sont les aventuriers à avoir sillonné la France cet été en(quête) des communs. Qu'entend-on par là ? Concrètement, pour(quoi) ? Qu'est-ce qui sous-tend ces communs dans nos tiers-lieux ? Précisons de quels types de ressources parlons-nous dans nos tiers-lieux. Sans rechercher l'exhaustivité, des contributeurs nous partagent leur expérience relative aux ressources suivantes : connaissance, bâti, emploi, logiciel de gestion, entre autres. En dépliant la notion, nous saisissons davantage les caractéristiques et buts de ces communs : propriété, droit d'accès, droit d'usage, mode de gestion, collectif associé etc. Structurations juridiques (mutuelle, coopérative, association), licences régissant les conditions de réutilisation et de distribution d'oeuvres, contrat de travail communautaire, droit des biens, les communs interrogent les formes instituées. Enfin on me dit dans l'oreillette qu'à l'heure de la publication de la Revue, France Tiers-Lieux et la Compagnie des tiers-lieux lancent une série vidéo pour tout comprendre sur les Communs des tiers-lieux : Quels sont-ils et pourquoi des acteurs des tiers-lieux souhaitent soutenir leur développement ? Plus d'excuses pour ne pas saisir les enjeux, il y a matière à inventer et créer des solutions. Pour reprendre les propos de Laurent Marseault : "Il y a un tout petit peu urgence (certains pensent qu'il y a le feu à la maison), en tous cas, il est grand temps d'unir nos énergies, initiatives, expérimentations, afin de co-élaborer un avenir viable et désirable.

Edito



PARLEZ APRÈS

## Le Biiiiip SONORE

© La Matière

## LA FORMATION, UN COMMUN COOPÉRATIF

Grâce à l'observatoire de la Coopérative Tiers-Lieux, nous avons identifié que les tiers-lieux constituent de remarquables viviers de compétences et des modèles de coopération qui pouvaient et voulaient jouer un rôle sur les questions de formation professionnelle. En 2019, nous avons initié la création d'un organisme de formation mutualisé du nom de **Trans//formations**. L'offre de formations s'appuie sur les compétences variées et sur les terrains d'expérimentation originaux représentés dans les tiers-lieux. Elle répond aux enjeux liés à l'évolution du travail et à l'urgence environnementale. En effet, cette école mutualisée doit permettre à la population de se former tout au long de la vie et ceci à proximité de chez elle. Cette coopération avec une quinzaine de tiers-lieux et/ou réseaux locaux a permis d'établir un cadre éthique et coopératif qui a donné lieu à un référentiel de préservation d'un commun.

Ce projet coopératif vise, in fine, à  **pérenniser les tiers-lieux en leur permettant de développer une activité de formation professionnelle**  à travers :

- la valorisation des compétences existantes au sein de ces tiers-lieux,
  - la reconnaissance des savoirs et savoir-faire sur les territoires,
  - l'introduction des tiers-lieux dans le secteur de la formation
  - la répartition des rôles et fonctions visant à "libérer les tiers-lieux de la lourdeur administrative" propre au secteur de la formation.
- L'ensemble des parties prenantes de cette chaîne de valeur génère une interdépendance socio-économique entre les réseaux régionaux et locaux, les tiers-lieux, les formateurs.rice.s, les facilitateur.rice.s.

En somme, intégrer **Trans//formations** permet aux tiers-lieux et aux formateur.rice.s de concrétiser leur intention de transmettre dans un cadre simplifié. La réussite des uns fait la réussite des autres. Le système coopératif mis en place nous engage collectivement et dans la durée.

Lucile Aigron  
Coopérative Tiers-Lieux

## POUR ALLER PLUS LOIN

### PETIT PRÉCIS DES TIERS-LIEUX & FORMATION - Coopérative Tiers-Lieux

<https://coop.tierslieux.net/document/petit-precis-tiers-lieux-et-formation/>

Ce Précis est le résultat d'un travail de co-création entre la Coopérative Tiers-Lieux et 12 tiers-lieux de octobre à décembre 2019. Il vous présente les documents supports pour vous plonger dans l'Expérience Tiers-Lieux dès le début de votre démarche de mise en place des actions de formation avec la Coopérative Tiers-Lieux :



- La Charte vous présente les valeurs communes portées par les tiers-lieux dans la volonté de mise en commun de l'Expérience Tiers-Lieux.
- Les Étapes Clés de la formation détaillent les étapes à réaliser et leur chronologie ainsi que les documents à fournir pour répondre aux exigences des indicateurs qualité du référentiel national et à l'organisation mise en place par la Coopérative Tiers-Lieux.
- La répartition des rôles est la répartition de tous les rôles et responsabilités par chacun des acteurs clés de la formation professionnelle Tiers-Lieux.
- La répartition financière décidée avec la Coopérative Tiers-Lieux, qui donne les repères financiers et les délibérations prises lors de la présentation en commun de cette simulation.
- Le Glossaire vous présente les principales définitions en lien avec le monde de la formation professionnelle.

### « LES COMPÉTENCES COLLABORATIVES ET LEUR DÉVELOPPEMENT EN FORMATION D'ADULTES. LE CAS D'UNE FORMATION HYBRIDE (ANIMACOOP) » - Elzbieta Sanojca, Thèse, 2018. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01709910>

Les compétences à coopérer/collaborer figurent au premier rang des savoirs à développer de nombreux référentiels éducatifs. Dans des sociétés transformées par les usages du numérique, elles portent des promesses d'efficacité, d'innovation et de bien-être au travail. Pourtant, ces compétences sont aujourd'hui peu mises en avant dans les organisations professionnelles, et restent absentes des parcours en formation des adultes.

À partir de ce constat, cette thèse cherche à identifier les compétences à développer pour travailler plus facilement avec les autres. L'éclairage sur ces capacités d'agir, appelées par convenance « compétences collaboratives », ainsi que les modes opératoires de leur développement en formation sont l'objet de cette étude.

L'analyse approfondie d'un contexte de formation hybride est conduite à partir de l'étude de la formation professionnalisante « Animacoop : Animer un projet collaboratif » qui a concerné 200 stagiaires entre 2010 et 2014. Les compétences collaboratives y sont analysées en lien avec les expériences professionnelles et les projets collaboratifs. Inscrite dans une démarche empirique, la méthodologie de recherche articule plusieurs outils de collecte de données (questionnaire, entretiens, observations) et mobilise, du point de vue conceptuel, la théorie de l'activité et la notion du dispositif.

Cette recherche propose une modélisation des compétences charnières de l'animation d'un projet collaboratif. Elle analyse ce dispositif comme un écosystème à forte cohérence interne, ouvert au développement, propice à la créativité, qui favorise le développement des compétences collaboratives.



© Jérôme Bellon - GRD 2017

## FEED BACK

# DE QUOI LES « COMMUNS » sont-ils le nom ?

Robert Lafore - Professeur émérite Sciences Po Bordeaux

## L'APPARITION DE LA NOTION DE « COMMUNS »,

**tant dans le langage courant que dans les doctrines savantes, constitue un phénomène assez spectaculaire. Débattue dans le champ de l'ESS, elle apparaît pour certains comme un nouvel horizon permettant de repenser les rapports sociaux constitués à l'égard des choses quand pour d'autres elle ne serait qu'une mode destinée à disparaître lorsqu'en surviendra une nouvelle. Plutôt que de prendre parti dans ce débat que seul le temps pourra trancher, il est sans doute plus fécond de s'interroger sur les raisons qui peuvent expliquer l'émergence du thème, cela pouvant contribuer en outre à fixer un cadre de compréhension, non sans intérêt d'ailleurs pour les controverses évoquées plus loin.**

**LA PREMIÈRE HYPOTHÈSE** qui vient à l'esprit est évidemment que, si on se préoccupe via cette nouvelle dénomination de « communs », d'interroger les rapports sociaux constitués à l'égard de l'univers matériel et immatériel constituant des « biens », c'est que les constructions héritées à cet égard sont mises en question ; en quoi le sont-elles et pourquoi ?

*Les rapports sociaux relatifs aux choses articulent toujours, quels qu'en soient les montages, trois dimensions : une chose ou une ressource, des titulaires de droits relatifs à la chose (droits relatifs à sa disposition et à sa gestion) et des modes de gestion. Les « communs » sont sans doute le nom donné à des mutations survenues sur ces trois plans.*

### UNE CHOSE OU UNE RESSOURCE

Tout d'abord, concernant les choses, l'apparition et le développement de certains types de ressources telles les ressources numériques ou encore la montée en puissance d'intérêts collectifs concernant certains biens liés notamment aux préoccupations environnementales poussent à les prendre en compte en dehors du classement dual classique « privé/public » et à vouloir leur appliquer un régime nouveau d'usage et de gestion. Ce type de situation est déjà survenue, par exemple avec les questions des droits liés à l'exploitation du sous-sol dans le cadre de la révolution industrielle ou celles posées par la propriété intellectuelle. Il semble y avoir aujourd'hui des ressources pour lesquelles l'appropriation privative tout autant que la domanialité publique sont considérées comme contestables, ce qui se comprend pour les ressources « nouvelles » telle la galaxie du numérique et autres biens immatériels devenus prépondérants dans les rapports sociaux, mais ce qui tend à s'étendre à d'autres ressources, qui bien que présentes de longue date, font l'objet d'un changement de regard, essentiellement en apercevant leurs dimensions politiques, sociales ou écologiques non prises en compte antérieurement.

### DES TITULAIRES DE DROITS RELATIFS À LA CHOSE

Ensuite, le surgissement des communs est lié à des attentes nouvelles concernant les formes d'attribution des droits sur ces ressources ou sur ces choses : les « communs » mettent en question tout autant l'attribution de droits subjectifs que leur déport vers ces institutions globales que sont la communauté politique et les personnes publiques qui agissent en son nom. On entend là recentrer les droits sur des « communautés » qui sont directement usagères des biens en coupant court tout autant à la subjectivation et donc à l'individualisation de ces droits (logique « privée ») qu'aux médiations publiques qui les attribuent à des structures surplombantes éloignées des « parties prenantes » directement concernées.

### DES MODES DE GESTION

Enfin, troisième dimension portant sur les modes de gestion des ressources ou des choses, les communs manifestent une revendication de renouvellement des pratiques, des règles et des procédures d'administration des biens ainsi dénommés. Remettant en cause les distinctions entre propriétaire et usager, entre gestionnaire et bénéficiaire, entre offreur et

demandeur, les communs entendent reconstituer des formes d'usage qui intègrent toutes les dimensions de la gestion de la ressource ou du bien, à la fois dans une finalité interne de cogestion par l'ensemble des parties prenantes et dans une perspective externe d'accès largement ouvert à tous les acteurs intéressés soit au niveau d'un « territoire » soit dans le cadre d'une « communauté » ; il s'agit aussi d'en assurer une gestion renouvelée intégrant l'ensemble des intérêts concernés, depuis les plus immédiats (usage de la ressource) jusqu'aux plus larges (prise en compte des effets sociaux et environnementaux).

On assiste donc, derrière la visibilité donnée à la notion de « communs », à une mutation du regard que l'on porte sur certains biens ou certaines ressources, en cherchant de nouveaux modes de définition et d'attribution des droits qui leurs sont attachés ainsi que d'autres modalités de gestion. Ainsi se conjuguent et se renforcent mutuellement trois processus : l'apparition de nouvelles ressources et/ou de nouvelles préoccupations à l'égard de ressources anciennes, une volonté de déport de l'attribution des droits tant à distance du sujet individuel institué dans des constructions subjectives que des formes d'appropriation publique, enfin une recherche de modes d'administration et de gestion de ces biens qui soient plus démocratiques et plus ouverts grâce à l'abolition des distinctions structurantes antérieures.

C'est une notion « symptôme » d'une transformation. Si on en perçoit bien la dimension symptomatique, reste la question de savoir ce qu'elle peut apporter.

Dans une visée utopique, certains voudraient y voir une possible mise à bas tant de la propriété privée que des formes de domanialité publique, l'une comme l'autre récuses, la première du fait de sa subjectivité exacerbée qui masque les rapports socio-politiques qui la constituent, la seconde du fait du déport qu'elle opère vers des pouvoirs surplombants et anonymes qui dominent les usages et les usagers.

Plus raisonnablement, la notion pourrait n'être qu'une nouvelle appellation de ce qui se cherche depuis fort longtemps dans les espaces intermédiaires ouverts par l'économie sociale ou encore dans les montages spécifiques de la protection sociale et de la gestion de certains bien collectifs : il s'agit bien là de construire, à l'égard de ressources ou de biens marqués du sceau de l'intérêt public ou de l'utilité sociale, des modes spécifiques d'attribution des droits d'accès, de maîtrise et d'usage et de leur faire correspondre des formes gestionnaires adéquates. Aussi, les « communs » pourrait être le nom donné à une redéfinition du champ ouvert à ces montages médiateurs tout autant qu'à des tentatives de réinvention des formes institutionnelles qu'ils peuvent adopter, les possibles étant à cet égard largement ouverts comme l'ont démontré les évolutions similaires connues dans des phases historiques antérieures.

■ Robert Lafore



© Jérôme Bellon - GRD 2017

# REPÈRES HISTORIQUES sur les communs

**Timothee Duverger - Maître de conférences associé à Sciences Po Bordeaux**

**Les communs sont de retour, tant du point de vue des travaux académiques que des pratiques sociales ou du débat politique. Cette résurgence tient notamment aux mutations liées à la crise écologique et à la transformation numérique, qui remettent en cause la sacro-sainte propriété privée face aux phénomènes de nouvelles enclosures.**

Loin d'un simple effet de mode, c'est à une histoire longue que renvoient les communs. Au droit romain d'abord, qui reconnaissait les res communes, choses disponibles pour tous et inappropriables (l'air, l'eau...).

Au Moyen-Âge ensuite, où des terres, des prés et des forêts régis par le droit coutumier, permettaient à chacun de faire paître ses animaux ou de ramasser du bois de chauffage. Ces terres pouvaient relever d'une propriété communautaire ou appartenir à des institutions, des seigneurs, des personnes privées... Elles avaient en tout cas la particularité d'être soumises à des droits d'accès et d'usage et de prévoir le plus souvent une participation des utilisateurs à leurs systèmes de gestion (tribunaux seigneuriaux ou du village, agents de contrôle).

Ces communaux ont subi un mouvement d'enclosures à partir du XVIe siècle en Angleterre et du XVIIIe siècle en France. Il s'agissait de clôturer les terres communales pour en privatiser l'exploitation, cela marquant l'avènement de la propriété privée individuelle et exclusive.

Le débat sur les communs est renouvelé par la publication en 1968 d'un article séminal de Garrett Hardin : « The Tragedy of the Commons », dans la revue Science. Cet écologue américain y présente le cas d'un pâturage dont l'usage collectif par les

éleveurs conduit à la surexploitation et à l'épuisement de la ressource. Il en conclut à des solutions privées ou publiques en matière de propriété.

À partir de nombreuses études de cas portant sur les fonds de ressources communes (terres, pêcheries, forêts, nappes phréatiques, systèmes d'irrigation) à la fois rivaux et non exclusifs<sup>1</sup>, Elinor Ostrom a alimenté le débat en mettant en avant le rôle régulateur des normes sociales et des arrangements institutionnels attachés aux biens communs. Ses travaux empiriques ont été consacrés en 2009 lorsqu'elle a remporté le prix Nobel d'économie.

Une nouvelle génération de communs est apparue depuis, dans le sillage des communs informationnels qui désignent les ressources littéraires, artistiques, scientifiques et techniques dont la production ou l'accès sont intégrés dans un système de droits et une structure de gouvernance collective. On y retrouve par exemple les bases de données numériques à accès partagé, les bibliothèques numériques d'œuvres littéraires, les encyclopédies en ligne... Intangibles, les communs informationnels sont non rivaux et orientés vers l'enrichissement et non la préservation des ressources. D'autres communs ont émergé depuis, qu'ils soient territoriaux ou urbains, culturels ou sociaux.

<sup>1</sup> Un bien rival est un bien dont la consommation par un agent diminue la quantité disponible pour les autres agents. Un bien exclusif est un bien dont un propriétaire peut contrôler l'accès.

Cette diversité repose sur trois principes, qu'établit Benjamin Coriat dans une filiation ostromienne : « Il n'est de commun que si autour d'une ressource donnée sont établis un système de répartition des droits (accès, prélèvement, addition, aliénation...) et une structure de gouvernance veillant au respect des droits et obligations de chacun des participants au commun. »

Dans l'économie sociale et solidaire (ESS), comme le souligne Francesca Petrella, cela aboutit à ordonner les principes de réciprocité et d'autogouvernement autour des activités communes, correspondant à des ressources sociales pouvant toucher à l'emploi, au logement... Le recours aux communs constitue la principale innovation théorique de l'ESS ces dernières années. Beaucoup de chercheurs et d'acteurs se sont mobilisés, notamment à travers les colloques de Cerisy ou les Journées du Réseau inter-universitaire de l'ESS, comme les travaux de la Coop des communs ou des Chaires ESS des Hauts de France ou de Marne-la-Vallée.

### BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Benjamin Coriat (dir.), *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2015.
- Francesca Petrella, « Économie sociale et solidaire », in Marie Cornu, Fabienne Orsi et Judith Rochfeld (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, 2017, p.497-502.
- Elinor Ostrom : *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, De Boeck, 2010.
- Pierre Sauvêtre, « Les "communs sociaux" : une métamorphose de l'économie sociale et solidaire ? Recherche sur quelques critères idéal-typiques des "communs sociaux" », Rapport pour la Chaire ESS Nord-Pas-de-Calais-Picardie, 2018.
- Paul Warde, « La gestion des terres en usage collectif dans l'Europe du Nord-Ouest », in Marie-Danielle Demélas et Nadine Vivier (dir.), *Les propriétés collectives face aux attaques libérales (1750-1914)*, Rennes, PUR, 2003, p.61-77.
- Jean-Benoît Zimmerman, *Les communs. Des jardins partagés à Wikipédia*, Paris, Libre & Solidaire, 2020.

© Jérôme Bellon - GRD 2017

La notion de communs sociaux trouve en particulier un écho dans l'économie sociale. Une recherche-action de Pierre Sauvêtre en fournit un idéal-type à partir de quelques critères :

1. **RECHERCHE D'UNE FINALITÉ COMMUNE** sociale et solidaire
  2. **COOPÉRATION DANS L'ÉGALITÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL**
  3. **FORMATION D'UN INTÉRÊT COMMUN** par la gouvernance collective à partir de la diversité des intérêts mutuels
  4. **DISPOSITIFS DE PARTICIPATION** des bénéficiaires de l'activité
  5. **CITOYENNETÉ ÉCONOMIQUE**
  6. **LE TERRITOIRE COMME ESPACE OBJECTIF** de délimitation des communs sociaux
  7. **L'INTER-COOPÉRATION** entre les communs sociaux
  8. **LA CO-CONSTRUCTION** des politiques publiques
  9. **DROIT SOCIAL** des exclus à la participation au commun social
- **Timothée Duverger**



## LA BONNE RECETTE DE

Stéphane Grasser

directeur général de l'ARBAN

### Comment passe-t-on d'une propriété individuelle à un commun ?

**Lorsque l'on dit "commun", de quoi parle-t-on au juste ?**

Nous entendons ici par "commun" une propriété collective, autrement dit un espace porté, animé et développé par un collectif d'acteurs solidairement responsables du lieu. Il s'agit donc d'un lieu support d'un projet fédérateur qui dépasse les singularités de chacune des parties-prenantes, sans nécessairement les effacer, et non pas d'un espace acquis collectivement pour abriter uniquement les projets singuliers de chacun de co-acquéreurs.

Autant dire que le passage d'une propriété individuelle à une propriété collective de ce type suppose que les parties-prenantes prennent le temps de débattre et de s'approprier les différentes composantes du projet, jusqu'à s'accorder sur leurs places respectives dans sa mise en œuvre et son fonctionnement.

A ce titre, il peut s'avérer opportun de se focaliser sur quatre dimensions clés du projet et de mettre en place une organisation de travail garantissant, dans ce cadre, la prise en compte d'une pluralité de regards :

1/ la co-définition du projet, c'est-à-dire la production partagée de ses contours, qui devra nécessairement être le reflet des

besoins et attentes des acteurs impliqués, ou à tout le moins du noyau dur garant de sa pérennité. Un travail fin, visant à bien définir et poser les usages du lieu, en allant de l'indispensable vers l'accessoire, viendra utilement conclure cet exercice en permettant d'identifier le cœur du projet, véritable élément fédérateur.

2/ la co-définition des modalités de partage des espaces physiques, autrement dit la nécessité de poser dès l'amont le "qui fait quoi dans quel espace ?" de façon à ce que chacun trouve une place à la mesure de ses attentes tout en préservant l'espace nécessaire au projet commun.

3/ le co-portage financier du lieu, non seulement au moment de l'investissement initial, mais également dans la phase ultérieure de fonctionnement, avec une mise à plat claire des apports de chacun, qu'ils soient financiers ou constitués d'une mise à disposition de temps de travail (valorisation de l'auto-construction/auto-réhabilitation en phase de chantier). Cette dimension sera utilement travaillée sur le moyen et le long terme, de façon à mettre en lumière les efforts à fournir au-delà du lancement du projet, dans une phase de fonctionnement peut-être moins mobilisatrice.

4/ la co-gestion du lieu, avec pour objectif de situer les rôles de chacun et de définir les modalités d'accès aux espaces partagés.

### l'exemple de La Renouée

L'élaboration de La Renouée, espace de vie sociale mêlant des fonctions commerciales, résidentielles, de service et d'animation dans le bourg de Gentioux (Creuse), co-produit par l'ARBAN et l'association La Bascule, éclaire utilement ce propos.

Ce lieu, qui constitue aujourd'hui un des cœurs de vie du bourg, a pris sa forme définitive (marché, épicerie, locaux de travail, brasserie associative, ...) à l'issue d'un processus ouvert, avec un temps initial informel de recueil des besoins auprès d'habitants, avant un partage des intentions dans le cadre plus formel d'une étude participative consacrée à la redynamisation du bourg.

Cette large co-définition du projet a permis de poser des bases solides et convaincu l'ARBAN d'acquiescer une ancienne habitation individuelle que l'association La Bascule, porteuse du projet, avait identifié.

Cette dynamique collective s'est ensuite poursuivie tout au long de la vie du projet, avec notamment un travail exceptionnel de mobilisation des membres de l'association et des sympathisants pour réunir les fonds nécessaires à l'achat/rénovation du lieu (50 % du capital apporté par leurs soins - co-portage financier).

Cet investissement solidaire s'est retrouvé ensuite durant la phase de chantier, les futurs occupants réalisant en direct une part importante des travaux de rénovation.

Le dialogue régulier instauré entre l'ARBAN et La Bascule en amorce du projet se poursuit aujourd'hui, qu'il s'agisse d'échanger sur des travaux d'adaptation et sur l'entrée de nouveaux occupants (co-gestion du lieu).

La Renouée demeure donc ce commun souhaité initialement, l'entrée de La Bascule au conseil d'administration de l'ARBAN venant parachever le processus.

# SCIC MODE D'EMPLOI

## La RECETTE

Basée en Creuse, à Faux la Montagne, L'ARBAN est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui œuvre aux services des collectivités et habitants de la montagne limousine en accompagnant ou en portant des projets d'habitat ou d'urbanisme.

Sa création, fin 2010, s'est opérée à l'issue d'un travail de deux ans, mené d'abord de manière informelle puis sous forme associative.

En s'appuyant sur quelques éléments de ce processus singulier de préfiguration, nous vous proposons un éclairage sur la méthodologie de création d'une SCIC.

**CE TRAVAIL PERMET DE DIMENSIONNER LE PROJET D'ENTREPRISE À LA MESURE DES RÉALITÉS LOCALES. AUTREMENT DIT, DE COMMENCER À POSITIONNER LA SCIC COMME UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE SON TERRITOIRE D'ANCRAGE. AUTRE VERTU DE CETTE PHASE : FAVORISER UNE MOBILISATION CONCERTÉE D'ACTEURS QUI, PARFOIS, NE SE CONNAISSENT PAS, AU SERVICE D'UNE INTENTION COMMUNE QUI LES DÉPASSE.**

**REMARQUE LIMINAIRE :**  
Une SCIC est une entreprise coopérative qui, à travers sa production propre, poursuit un intérêt collectif et un but d'utilité sociale. De ce fait, ce type de société commerciale agit en lien étroit avec un territoire donné et ses acteurs. Créer une SCIC revient donc à rechercher l'articulation optimale entre ce territoire, les acteurs qui y opèrent dès lors qu'ils ont un lien avec le projet d'entreprise et la dimension économique que revêt ce même projet d'entreprise.

## LE PROCESSUS DE PRÉFIGURATION

### 1 TRAVAILLER L'ADAPTATION ET L'ANCRAGE DU PROJET SUR SON TERRITOIRE

Quelle que soit l'échelle d'intervention retenue (commune, intercommunalités, ...), votre travail débutera par l'analyse du contexte local et la validation des enjeux.

La notion de diagnostic partagé pourra être utilement mobilisée dans cette perspective : recueil des attentes, identification des ressources ou réponses éventuellement existantes, définition des besoins. On fera ensuite émerger de ce panorama des enjeux clés susceptibles d'être pris en compte par la future SCIC.

Préalablement à la mise en place de l'ARBAN, les premiers acteurs impliqués ont, par exemple, mené un travail d'analyse des dynamiques démographiques en cours et des besoins en logements concomitants, avant de procéder au repérage des outils disponibles pour y répondre.

## Les principes

**UNE SCIC EST BASÉE SUR LE PRINCIPE DU MULTI-SOCIÉTARIAT, C'EST-À-DIRE SUR LA FÉDÉRATION, AU SEIN DE LA COOPÉRATIVE, D'UNE PLURALITÉ D'ACTEURS PORTEURS CHACUN D'INTÉRÊTS PROPRES MAIS QUI TOUS SE REJOignent AUTOUR DES FINALITÉS DE LA COOPÉRATIVE.**

**DE CE FAIT, L'ENTREPRISE CONSTITUE UN ESPACE DE DISCUSSION QU'IL S'AGIT**

**D'ORGANISER POUR QUE LES DIFFÉRENTS POINTS DE VUE PUISSENT À LA FOIS S'EXPRIMER ET CONVERGER DANS UNE MÊME INTENTION.**

**UNE SCIC EST UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE, C'EST-À-DIRE UNE ENTITÉ ÉCONOMIQUE QUI PRODUIT ET VEND DES BIENS OU SERVICES. ELLE AGIT DONC SUR UN MARCHÉ ET DOIT TROUVER UNE VIABILITÉ ÉCONOMIQUE AU TRAVERS DE SA PRODUCTION.**

### 2 TRAVAILLER LE PILOTAGE ET L'ANIMATION DE LA FUTURE SCIC (LA GOUVERNANCE)

Dans le processus de montage d'une SCIC, on travaillera donc :

- au repérage préalable des acteurs concernés, qu'il s'agisse des bénéficiaires potentiels (des habitants en recherche de logement pour l'ARBAN, par exemple), des collectivités locales, ou encore de personnes intéressées par le projet,
- à la définition de la place qu'ils seront susceptibles d'occuper : en soutien bienveillant à l'extérieur / dans le sociétariat / dans les organes de pilotage de l'entreprise,
- au choix du statut de l'entreprise (SA ou SARL), en ayant à l'esprit à la fois les enjeux financiers (ampleur du capital à réunir) et ceux liés à la bonne représentation du multi-sociétariat,
- à l'élaboration de processus de pilotage et de gestion démocratiques : organisation des prises de décision en AG (répartition ou non des sociétaires en collèges / possibilité ou non d'octroyer des poids différents aux collèges dans la décision) ; composition et modalités de fonctionnement des organes de gestion (CA, conseil de surveillance, ...), l'objectif étant de concilier efficacité et représentativité du sociétariat,
- \* à la définition des organes de pilotage de la SCIC : au-delà de l'AG annuelle, et selon la forme juridique retenue (SA ou SARL), il s'agira de s'accorder sur la création d'espaces de dialogue et de pilotage, en distinguant bien les lieux de la réflexion stratégique et les lieux de la gestion du quotidien,
- \* à la définition des espaces ouverts aux sociétaires de manière à prolonger la dynamique coopérative initiée lors de la phase d'émergence [chantiers collectifs, temps festifs, ...].

### 3 TRAVAILLER LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DU PROJET

Tout un pan du travail de préfiguration portera en conséquence sur l'analyse des composantes de son équilibre économique global :

- \* définition et validation d'un portefeuille d'activités solvables en regard des besoins et attentes initialement identifiés,
- \* identification et quantification des charges (de fonctionnement, salariales, ...) et des produits générés par l'activité (définition d'un prix de vente, d'un coût de journée, ...). L'établissement d'un compte de résultat prévisionnel viendra utilement synthétiser cet exercice.
- \* identification des ressources propres à mobiliser pour lancer l'activité, autrement dit du capital à collecter. Ce travail sera à compléter par une réflexion sur la définition du montant de la part sociale, sachant qu'il influera sur la composition et l'ampleur du sociétariat. De la même façon, les conditions de remboursement des parts sociales seront à préciser, en veillant à ce qu'elles ne conduisent pas à déséquilibrer rapidement le capital social.

### SE FAIRE ACCOMPAGNER POUR CRÉER UNE SCIC ?

La Confédération Générale des SCOP et SCIC, tout comme les Unions Régionales des SCOP et SCIC, les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire, les dispositifs de soutien à la vie associative locale et à l'économie sociale (DLA) sont autant de points d'appui à mobiliser dans un processus de création de SCIC. Que ce soit par du conseil direct, un appui financier pour recourir à de l'expertise, ou encore de la mise en lien avec des expériences similaires, ce sont des ressources à ne pas négliger.



PARLEZ APRÈS

## Le Biiiiip SONORE



### UNE ACQUISITION FONCIÈRE EN VUE

Après 3 années d'expérimentation dans une grange privée, il nous est apparu qu'investir un bien à la fois plus vaste et plus accessible nous permettrait de diversifier nos activités et serait un plus pour notre tiers-lieu à dimension culturelle, notamment en termes d'appropriation collective.

Au cours de notre étude de faisabilité, nous avons découvert l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, un opérateur public au service des stratégies foncières des collectivités territoriales. Il pourrait nous permettre de "préempter" le bien (sur 5 ans max), le temps pour nous de peaufiner les aspects juridiques du portage du projet et de rassembler les fonds nécessaires. L'EPF est un véritable outil opérationnel qui peut effectuer, entre autres, les opérations d'acquisition, de conseil, d'ingénierie et de cession des terrains.

Bien que leurs services soient destinés aux collectivités, ces dernières peuvent faire des demandes pour des tiers. Fort de bonnes relations avec l'équipe municipale de Chamboulive et de visions partagées quant au développement de notre territoire, la mairie a officiellement sollicité l'EPF et s'est portée "garante" de nos capacités à acquérir le bien dans les 5 ans. Nous leur avons bien entendu présenté des arguments attestant de nos solidités financières respectives et de notre détermination commune quant à cette acquisition. L'EPF a quant à lui validé le suivi de notre projet. Nous attendons la visite de leurs techniciens sur site ainsi que la mise en route des négociations avec les propriétaires.

*Elisa Loos  
Lost in Traditions/CRMTL/La Dérive*



### UNE SCIC POUR LA MAISON D'À CÔTÉ

La maison D'À CÔTÉ est « un lieu de vie participatif à inventer ensemble ». Ce projet a été initié par un collectif d'habitant.e.s basé à La Souterraine, en Creuse. Rapidement l'idée de regrouper des activités professionnelles, associatives et citoyennes dans un même lieu a séduit. Mais voilà, acheter collectivement une maison et financer sa rénovation, « ce n'est pas vraiment sérieux ». Le montage SCI+Asso se révélait peu convaincant pour les banques. Nous avons donc regardé sérieusement du côté de la création d'une coopérative.

Après 18 mois de démarches, de construction de projet, de définition d'objectifs, établir les catégories d'associé.e.s a été relativement simple. Pour clarifier les subtilités juridiques, décider comment fonctionner ensemble, le traduire en articles, 2 mois ont été nécessaires à la rédaction des statuts. Même si une « Société Coopérative d'Intérêt Collectif par actions simplifiées » se doit d'avoir un président, c'est le Comité de Gouvernance qui est le centre de décision.

Qu'est-ce que cela produit ? De la pérennité, une crédibilité auprès des partenaires financiers, institutionnels et aussi auprès des entreprises, commerçant.e.s, habitant.e.s de La Souterraine. Parfois, c'est le côté « collectif » qui attire l'attention, parfois le côté « entreprise », souvent cela interroge cette forme d'entreprise qui ne rémunère pas le capital.

*Christelle Orange  
La maison D'À CÔTÉ*

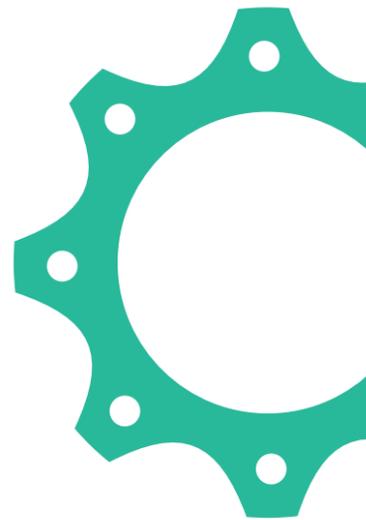


### EN CHANTIER

# POURQUOI METTRE EN OEUVRE DES PROJETS COOPÉRATIFS, pourquoi choisir des outils libres et ouverts ?



© Sylvestre Nonique-Desvergues



*On pourrait vous dire 1 + 1 = 3, tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin, que la concurrence ce n'est pas bien et que la coopération c'est super... Et vous endormir joliment mais là n'est pas le propos.*

D'une part, ré-affirmer que la coopération, l'action de faire œuvre commune, de faire ensemble, est simplement une singularité poussée à l'extrême par l'animal nommé Homo sapiens. Sans poils, sans griffes, sans plumes et autres accessoires le genre Homo n'aurait pas fait long feu sans sa capacité à faire équipe pour gérer sa survie. Et ça semble avoir pas mal fonctionné, alors, déjà, coopérons pour ré-affirmer notre Humanité. Le Self made man ne restera qu'une argutie de l'histoire.

Mais surtout, il est possible que les quelques problèmes auxquels est confrontée notre humanité ne semblent pas pouvoir être résolus par un homme seul derrière un bureau.

Les urgences sociales, climatiques, environnementales et j'en passe et des meilleures devront être solutionnées collectivement. Si l'on attend simplement que chacun reste dans une logique de changement individuel sans élaborer et mettre en œuvre collectivement des futurs possibles désirables, je crains que le genre Homo ne laisse sa trace que comme joli fossile de l'histoire de cette planète qu'il aura dévastée avant de disparaître.

Il y a un tout petit peu d'urgence (certains pensent qu'il y a le feu à la maison), en tous cas, il est grand temps d'unir nos énergies, initiatives, expérimentations, afin de co-élaborer un avenir viable et désirable.

Il est donc urgentissime que les acteurs dits "de la transition" coopèrent. Certes coopèrent au sein des équipes et projets mais là est moins notre propos que le fait que les équipes coopèrent aussi entre elles.

Il faut absolument que cette coopération soit ouverte et leur partage sincère.

Comme il est inacceptable qu'un médicament, un vaccin soit réservé à des personnes riches ou puissantes. Il est inconcevable, irresponsable vu le contexte qu'une méthode, un outil, un concept, une esquisse de solution pertinente ne soit pas partagée sincèrement pour aller vers des solutions pour tous.

C'est dans ce cadre que l'articulation d'outils non propriétaires et de contenus ouverts sincèrement partagés mais protégés comme étant des communs fait sens politique.

Est-il possible pour les chantiers précédemment évoqués d'utiliser des outils de réseaux dit "sociaux" dont les contenus soient triés pour vous par un algorithme, afin de susciter des pics d'ocytocine, vous enfermant dans une jolie bulle pensée pour vous ?

Est-il possible que les contenus partagés sur ces réseaux dits sociaux puissent disparaître du jour au lendemain au bon vouloir et soient utilisés comme bon leur semble par les propriétaires de ces réseaux ?

Mais est-il possible que les solutions, outils, méthodes bénéfiques à notre humanité soient privatisés par une structure, une association, une collectivité locale, une université, alors qu'il est urgent qu'ils soient utilisés largement pour le bien de tous et largement diffusés, adaptés, amplifiés ?

Nous pensons que les outils libres et les contenus protégés et partagés comme étant des communs font parfaite synergie pour ces transitions nécessaires pour de nouvelles humanités viables et désirables articulées en archipel d'îlots féconds.

■ **Laurent Marseault**  
**Innovation-pédagogique.fr - texte d'une vidéo pour le parcours Numérique Ethique de l'université des Colibris**

Licence : CC by-sa



**POUR ALLER PLUS LOIN...**

**cooperations.infini.fr - Michel Briand**

"Au tournant d'une activité professionnelle comme responsable de formation à l'IMT Atlantique, Telecom Bretagne et de trois mandats d'élus à Brest, voici maintenant un espace d'expression autour des communs, de la coopération et des démarches contributives. Il regroupe des contributions sur ces sujets liées à mes activités antérieures. J'y démarre l'écriture d'"histoire de coopérations", une cinquantaine d'interviews pour expliciter ce qui motive une personne à coopérer, au sens d'un partage sincère qui donne à voir, relie et mutualise. Ce projet, plus personnel, est complémentaire de mon implication dans Bretagne-Educative, Bretagne Creative, Innovation Pédagogique, Vecam et autour des communs. Il prolonge aussi mes activités, celles passées, mon action municipale à Brest, mes veilles, co-écriture et mises en lien."

**Makers - Enquête sur les laboratoires du changement social - Isabelle Berrebi-hoffmann, Marie-christine Bureau, Michel Lallement**

La révolution technologique dont l'imprimante 3D n'est qu'un des vecteurs les plus médiatiques a d'abord été portée dans des espaces qui ressemblent davantage à des garages qu'à des laboratoires de pointe. Animés par une même volonté de bricoler, détourner, récupérer, inventer, leurs promoteurs, les makers, sont à l'origine d'un mouvement culturel de transformation, par la pratique, des manières de faire, de produire, de consommer et d'apprendre. En expérimentant des formes inédites de fabrication par soi-même des biens de consommation, inspirées par un principe de libre accès aux outils et aux savoirs, ils ambitionnent de transformer leur environnement, leur vie quotidienne, voire la société tout entière. Cet ouvrage, issu d'une enquête au long cours, nous ouvre les portes d'une trentaine de hackerspaces, fablabs, hacklabs et autres tiers-lieux en France et à l'étranger (Allemagne, États-Unis, Sénégal) afin de comprendre ce que font concrètement les makers et l'impact de leur action sur le travail, l'économie, l'écologie, la formation, le droit, l'art ou les sociabilités. En analysant les valeurs communes comme les tensions qui structurent le monde du "faire ensemble", il prend au sérieux ses promesses de rupture avec le capitalisme et l'ordre industriel dominant pour les interroger. À quelles conditions ces nouveaux modèles de travail et de coopération constituent-ils une alternative durable pour la société de demain ?



**Préserver et développer les tiers-lieux fondés sur la logique des communs - Coopérer Pour Entreprendre**

Retours et interprétations du séminaire consacré aux Tiers-Lieux, Fablabs et CAE du 26 novembre 2019 à Strasbourg. Cette journée s'inscrit dans la dynamique de recherche-action "Agir par les communs". Co-initiée courant 2019 par plusieurs acteurs, "Agir par les communs" se fonde sur le postulat suivant : les tiers-lieux et fablabs sont des espaces où s'expérimente l'action par les communs.



**Le Coup d'Etat Numérique - Hors-série n°82 du 24 mars 2021**

Le 6 janvier, quand les partisans les plus zélés de Donald Trump ont pris d'assaut le Capitole, à Washington, le thème de ce hors-série était déjà arrêté depuis longtemps. Cet événement, fomenté en grande partie sur la Toile, et les réactions qui l'ont suivi, notamment le bannissement de Donald Trump de Twitter et la traque numérique des assaillants, n'a fait que renforcer notre conviction sur la nécessité de ce hors-série dont de nombreux articles posent la même question : Internet menace-t-il la démocratie ?



PARLEZ APRÈS

## Le Biiiiip SONORE

« Beaucoup ont insisté pour que je brevète le vaccin, mais je ne voulais pas.  
C'est mon cadeau pour tous les enfants du monde. »

Dr Albert Saban 1966

## PLAIDOYER EN FAVEUR D'INVESTISSEMENTS ET DE TRAVAIL COLLECTIF SUR LES COMMUNS

**B**ien que nos tiers-lieux soient singuliers, cela ne nous empêche pas de partager un certain nombre de projets, d'envies ainsi que des difficultés.

Pour faire grandir les tiers-lieux et répondre à ces défis partagés, nous faisons le pari des communs. Des ressources et des outils ouverts et accessibles que nous développons et gérons ensemble. Que ce soient des logiciels de gestion, des services numériques éthiques, des espaces de documentation mais aussi des dispositifs juridiques ou de financements. Si ces outils sont les nôtres, nous pouvons alors investir massivement dans leur développement et leur amélioration et risquons moins d'en être dépossédés, de voir leurs tarifs augmentés ou nos données exploitées. Nous avons tout intérêt à investir dans un ou deux outils pour répondre à une même problématique plutôt que chacun d'entre nous consomme des services privés différents ou développe sans mutualiser avec d'autres une solution maison.

Cela nécessite un changement culturel des membres du réseau. Il s'agit d'une part de miser sur ce type de développement économique et donc de prévoir les investissements dans ces ressources ; d'autre part, de s'investir, plus que lorsque l'on consomme, dans l'amélioration (retours d'usage et documentation) et la gouvernance (orientations stratégiques et investissements).

Ayez les bons réflexes :

- 1. DÉFINISSEZ** clairement vos besoins et envies.
- 2. PARTAGEZ-LES** avec les membres du réseau (forum.tiers-lieux.org et movilab.org). Par ailleurs, un dispositif de mutualisation de financement de ressources est en cours de consolidation !
- 3. CHERCHEZ** d'abord s'il existe une solution ouverte (libre, open source, communs) qui répond en partie à votre problème.
- 4. PRÉVOYEZ D'INVESTIR** des fonds et du temps dans l'amélioration ou l'adaptation mais aussi dans la prise en main.
- 5. MOBILISEZ** vos financeurs pour qu'ils apprennent à soutenir des communs utiles à tous et consolident ainsi notre infrastructure partagée (appels à communs plutôt qu'appels à projets, etc...).

Il reste beaucoup de choses à inventer et à créer pour consolider cette économie qui nous ressemble, nous avons besoin de soutiens !

*Benoît De Hass  
Compagnie des Tiers-Lieux*

## LA BONNE RECETTE DE

Bruno Martin

Fondateur de La Poudrière (54) et médiateur numérique / coordinateur pédagogique chez MeshWork



### Documenter un projet de tiers-lieu, c'est à dire ?

Un travail de documentation vise à produire ce que nous appelons le code source du projet. Dans l'univers des logiciels libres, le code source fait référence aux lignes de code du logiciel que l'utilisateur peut librement consulter, s'approprier et modifier. Il n'y a donc pas de boîte noire lorsque le code source est ouvert. Cela ne veut pas dire que le code source est forcément public et gratuit !

Un projet, aussi prometteur soit-il, n'a que peu de chance de réussir s'il ne parvient pas à mobiliser une communauté d'acteurs qui se l'approprient, le portent et le développent. Cartographier les acteurs de la première heure, celles et ceux qui les ont rejoints ensuite, documenter les processus participatifs en interrogeant les modalités d'appropriation, la motivation à y participer, les succès et les échecs vécus, etc. En bref, l'histoire humaine qui jalonne tout projet est au cœur de la documentation qui devient alors un patrimoine informationnel commun.

### Qui se charge de cette documentation et à quelles fins ?

C'est avant tout l'affaire des administrateurs et/ou des facilitateurs. Il s'agit de :

- Rendre accessible une information et favoriser les échanges.
- Créer un commun basé sur l'intelligence collective.
- Garder une trace et transmettre ses connaissances.
- Favoriser la réutilisation d'un travail.

Mais avant tout de réfléchir ensemble et poser de bonnes bases.

### De quels documents peut se composer cette documentation ?

Pour que l'on puisse parler de document, il faut à la fois un contenu et un support : un discours, par exemple, ne peut être cité comme document que si l'on dispose du texte écrit ou d'un enregistrement. Les documents peuvent être visuels, sonores ou audiovisuels. Concernant les tiers-lieux, peuvent être considérés la documentation relative à la conciergerie, le contenu de site web, les modes d'emploi, l'organisation d'événements, les règles de vie du collectif, les règles liées à l'utilisation des espaces et consommables, etc.

### Ya-t-il eu des loupés ? Une documentation qui n'est finalement pas praticable, pas lue ?

Oui, il s'agissait au départ d'un document ouvert à un cercle restreint. Des personnes de ce cercle restreint ont laissé des commentaires plus ou moins bienveillants dans le document or ce dernier a été rendu accessible aux personnes citées en commentaires. Cela a créé une situation inconfortable pour le collectif. Il s'agit de faire preuve de pédagogie envers ceux qui seront amenés à manipuler les contenus et de rester vigilants sur les niveaux de confidentialité de ces derniers.



# POURQUOI ET COMMENT DOCUMENTER ?



## Pourquoi ?

Investir du temps maintenant pour :

### 1 EN GAGNER PLUS TARD

J'oriente les multiples curieux et nouveaux arrivants qui m'assaillent de questions vers la documentation afin de pouvoir échanger dans un second temps sur des besoins plus précis ou des questions plus précises.

### 2 AMÉLIORER LE PROJET

Écrire est un exercice qui permet de clarifier les idées, de poser le propos. Les projets gagnent ainsi en lisibilité. Ces explications peuvent être reprises dans des communications vers des partenaires pour valoriser le projet et chercher des soutiens.

### 3 GAGNER EN LÉGITIMITÉ ET VISIBILITÉ

Si mes contenus sont utiles pour les autres, mes documentations seront bien référencées. Les futures partenaires du projet consulteront ces éléments afin d'en savoir plus sur nos projets. Les autres membres du réseau sauront qu'ils peuvent compter sur nous pour aborder ces sujets ou collaborer.

### 4 ATTIRER LES RENFORTS

De nouveaux contributeurs peuvent venir vouloir se greffer à vos projets après avoir consulté votre documentation car celle-ci les aidera à imaginer comment se rendre utile. D'autres organisations qui s'inspirent de vos expériences ou mènent des expériences complémentaires auront aussi l'occasion de vous faire des retours ou vous apporter des pistes de solutions.

Au delà de ces considérations pratiques, documenter et ouvrir les contenus est un choix politique, une manière de s'inscrire dans une économie de la collaboration

## Comment ?

### 1 CHOISIR CE QUE VOUS ALLEZ-DEVEZ DOCUMENTER

Priorisez les éléments les plus stratégiques qui vous semblent essentiels au fonctionnement du lieu (ce qui sera à reprendre si les fondateurs, le facilitateur quittent l'organisation) et ce que l'on vous demande le plus souvent (les questions sur le "comment" que vous recevez le plus).

### 2 DÉCRIRE LES PROCESSUS

en expliquant comment vous faites

### 3 PRÉCISER LE POURQUOI

vous faites de cette manière sur les étapes qui nécessitent une compréhension



## Concrètement ?

### ÉTAPES

- 1. **Documenter** Rassembler l'information et la consigner
- 2. **Partager** Rendre le document accessible (niveaux d'accès)
- 3bis. **Améliorer** Collecter du feedback pour parfaire la documentation.
- 3bis. **Diffuser** Faire connaître, rendre visible, montrer le potentiel

### OUTILS

- de captation / création de contenus : photos, vidéos, audio, texte, dessin, etc.
- de partage et de diffusion : wiki, gitbook, document collaboratif

### DANS LE CAS DU DOCUMENT COLLABORATIF

Framapad, Paper de Dropbox, Basecamp, Google Drive...

## Quoi documenter ?



### DOCUMENTATION = PROCESSUS

**Introduction** Vous pouvez indiquer quelques mots/phrases d'introduction présentant le projet, expliquant d'où est venue l'idée etc.

**Conception** Vous pouvez détailler la phase de réflexion sur le projet / postulat de départ.

**Réalisation** Vous pouvez expliquer étape par étape comment vous avez concrétisé votre projet. N'hésitez pas à illustrer les différentes étapes par des schémas et/ou photos.

**Difficultés rencontrées** Rien de mieux que de se tromper pour apprendre de ses erreurs. Indiquez comment vous avez résolu ces problèmes, ou ce que vous changeriez si vous aviez à le refaire.

**Suites du projet ?**

Infographie :  
la coopérative tiers-lieux



AVEC LAURENT MARSEAULT  
ANIMATEUR D'OUTILS RÉSEAUX:

# Pourquoi j'utilise Creative Commons



Sur le web, les questions de droits d'usage sont mal connues. Par défaut, le contenu d'un site ne peut pas être recopié et réutilisé. Sauf mention explicite l'autorisant, les sites publics produits par des acteurs publics ne peuvent pas être réutilisés en citant simplement l'auteur, le site et la licence des contenus.

Pourtant beaucoup d'auteurs de blogs associatifs, de personnels, ou de collectivités sont favorables à un accès élargi à la culture et à la connaissance.

Pour faciliter la compréhension des enjeux, diffuser les pratiques qui élargissent les libertés a-brest a créé un portail, répertoire de ressources sur les licences Creative Commons et la réutilisation de contenus<sup>1</sup>.

Cet interview vise à faire connaître des pratiques de personnes qui font le choix d'encourager ces droits d'usages élargis.

Bref, coopération, biens communs, yeswiki, autonomisation, pédagogie, TIC, accompagnement pourraient être les quelques mots caractérisant Outils-Réseaux.

## POURQUOI PROPOSER UNE LICENCE CREATIVE COMMONS POUR DES RESSOURCES DE FORMATION HABITUELLEMENT GARDÉES EN PRIVÉ ?

D'une part, cela nous semble aller de soi lorsque l'objet est la diffusion, l'éducation populaire, l'accession au plus grand nombre, la vulgarisation...

Ensuite, le contenu de nos formations est mouvant, évolutif, il s'enrichit des interactions que nous avons avec les communautés que nous accompagnons. Comment pouvons-nous nous les approprier ? L'acte de formation consiste à donner du pouvoir à l'apprenant, à lui donner les capacités de s'approprier mais aussi de transformer, critiquer, améliorer notre simple état de réflexion « en l'état actuel de nos connaissances ». Toute démarche respectueuse de la personne arrive tôt ou tard à cette posture.

Enfin, imaginons que les personnes qui ont stabilisé l'alphabet aient mis un copyright sur leur invention... Nous serions bien avancés.

**Ce qui fait société réside en ses communs. Il est grand temps de le ré-affirmer**

## EST CE QUE LES PERSONNES SONT SENSIBILISÉES AU DROIT DES CONTENUS PUBLIÉS ? COMMENT CETTE PROPOSITION EST-ELLE PERÇUE ?

Oui, une de la dizaine des conditions qui nous semblent fondamentales pour qu'un groupe collabore réside en la clarification des conditions d'utilisations des contenus élaborés collectivement, des productions de l'intelligence collective. Les licences de type Créatives Commons aident à expliciter la réelle envie de collaboration.

C'est ainsi que ce point est systématiquement abordé. C'est à la fois fondamental pour créer des conditions de coopérations mais il y a aussi un vrai travail de sensibilisation autour de ces dimensions qui sont souvent simplement ignorées.

## QUEL RETOUR APRÈS QUELQUES ANNÉES DE CES PRATIQUES COLLABORATIVES OUVERTES ?

Cela peut sembler contre-intuitif mais le fait de mettre nos contenus de formations, logiciels mais bientôt nos modes de fonctionnement soient sous licences libres nous a enrichi... D'une part au travers des nombreux échanges des personnes qui nous ont rencontré au travers de nos contenus largement diffusés. D'autre part, parce que de nombreuses personnes qui souhaitent travailler avec nous, nous sollicitent car ils en veulent plus que ce que nous avons mis à disposition sous forme de de biens communs.

Une prof de marketing et communication m'avait prédit que nous irions dans le MUR avec ce type de posture. Nous sommes fiers de pouvoir affirmer que c'est exactement l'inverse. Nous pensons souvent à elle ;-)

Enfin, ce qui fait bien plaisir c'est de voir que beaucoup de structures adoptent volontiers ce type de posture et y voient une mise en cohérence entre les jolis mots qui remplissent les chartes et autres jolis textes avec des actions des plus concrètes.

## QUELS SONT POUR TOI LES FREINS POUR UNE ASSOCIATION À ÉLARGIR LES DROITS D'USAGE ?

D'abord l'ignorance de ce type de licences. Ensuite un joli formatage calqué sur les modèles économiques cyniques et suicidaires : j'invente un truc, je le protège pour fabriquer de la rareté afin d'espérer avoir le monopole des ventes et donc des profits associés. Et on se trouve avec des richesses énormes en termes de savoirs, de pédagogie, d'innovations, de solutions...

qui disparaissent avec les structures qui les ont générées ; l'enfant meurt avec les parents qui n'ont pas choisi la liberté pour leur progéniture. Quels gâchis.

Pour nous, ce qui sépare notamment l'Economie Cynique et Suicidaire (ECS) de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) c'est la posture de coopération versus concurrence, licences libres versus licences propriétaires, bénéfices individuels versus bénéfices collectifs...

Il serait donc logique que les associations soient des militantes des licences libres.

## QUELLES SONT LES RAISONS QUI FONT CHOISIR UNE LICENCE CC PAR UNE ASSOCIATION ?

Le fait de comprendre qu'une des principales fonctions de l'associatif réside en sa fonction exploratoire. L'association c'est quelques personnes qui se rassemblent pour inventer et tester des réponses face à un problème perçu collectivement. L'associatif est ainsi un des lieux d'invention de nos sociétés. Si ces inventions sont brevetés, les associations contribuent à la marchandisation du monde, s'ils créent du biens communs, ils contribuent à consolider des lieux d'espérance et à s'inscrire dans des logiques résolument sociales et solidaires. C'est souvent assez cohérent avec leurs objets.

■ Michel Briand

élu à la ville de Brest @a-brest

<https://www.a-brest.net/auteur2.html>

<sup>1</sup> Ce portail initié fin mars 2011 compte 120 fiches. C'est un wiki, il est ouvert à vos contributions :

<http://www.intercoop.info/>



Licence : CC by-sa  
<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/fr/>



Outils Réseaux, association dont l'un des objectifs est d'initier et d'accompagner les pratiques coopératives, en s'appuyant sur des outils Internet.

<http://outils-reseaux.org/>



## TOUT D'ABORD PEUX-TU PRÉSENTER "OUTILS- RÉSEAUX" ?

Outils Réseaux est une petite association dont l'objet est d'aider les communautés humaines à coopérer en utilisant notamment des outils informatiques. Elle est issue d'expérimentations que nous avons menées depuis près de 10 ans au sein de structures associatives et de rencontres entre animateurs pédagogiques et informaticiens.

Les premiers cherchaient des trucs pour améliorer le fonctionnement de leurs groupes, en présence et à distance, groupes de personnes souvent rétives à l'informatique et outils web « diaboliques » ; les seconds proposant des outils coopératifs censés résoudre les problèmes des animateurs.

De cette rencontre est née « Outils-Réseaux » : l'affirmation que les outils coopératifs n'existent pas mais qu'il s'agit plutôt de techniques singulières d'animations de groupe que nous pourrions ensuite amplifier par des outils informatiques. Le fait de travailler à des outils toujours plus simples afin qu'ils soient au service des humains et le plus transparents possibles.

# Vers un CDI Communautaire

## CDI Communautaire : Une expérimentation de contrat de travail communautaire

La Myne est un laboratoire citoyen, une communauté et un tiers-lieu libre et open source (TiLiOS). Sa vocation est de soutenir les citoyen.ne.s qui expérimentent le futur et agissent sur les transitions (habitat, alimentation, énergie, etc.), chacun.e à sa façon (technique, art, science, etc.), par les communs. En 2017, la communauté mynoise, particulièrement engagée dans des actions expérimentales et donc par nature incertaines, a ressenti un besoin de prise de soin de ses contributeur.rice.s, notamment par la sécurisation socio-économique.

**E**n effet, à la MYNE comme dans d'autres écosystèmes, les individus finissaient assez souvent par s'épuiser - alors même que le dynamisme collectif est vibrant. La communauté a travaillé sur plusieurs projets pour tenter de répondre à cette situation.

C'est ainsi qu'a émergé l'idée d'un "CDI Communautaire" (CDI pour Contrat à Durée Indéterminée), proposé pour la première fois en 2017 par Connie & Benjamin Chow-Petit.

Elle est née de trois constats :

**1. LA PRÉCARITÉ DE LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE**, juridique et financière des contributeur.ices dans et autour de la communauté de La Myne.

**2. LE CONSTAT D'UNE FRICTION ENTRE DIFFÉRENTES PRATIQUES**, des organisations hiérarchiques et plus conservatrices aux organisations coopératives, entrepreneuriales et plus agiles.

**3. BEAUCOUP DE PERSONNES "ALTERNENT" au cours de leur vie ENTRE "INDÉPENDANTS" au sens le plus large possible (demandeurs d'emploi, bénéficiaires de prestations, entrepreneurs, contributeurs à des biens communs ou des associations, auto-entrepreneurs, etc.) ET DES "FORMES D'EMPLOI TRADITIONNEL" avec des horaires de bureau (9 à 17), où ils ne sont pas aussi indépendants mais plus stables économiquement. Cette alternance étant plus souvent subie que voulue.**

Le CDI Communautaire vise à être un contrat à durée indéterminée qui n'est pas attaché à une seule personne, mais plutôt à un rôle et à une fonction ou une mission, exercé par un groupe de personnes qui fonctionnent de manière solidaire. Cela permet une forme de stabilité, mais aussi de liberté pour les salariés.

■ Connie & Benjamin Chow-Petit et Nicolas Loubet  
Licence : CC by-sa



Les premiers ingrédients de ce dispositif visent à permettre la transmission des connaissances, la solidarité, la liberté d'organisation interne, mais aussi une forme de sécurité pour l'employeur et les personnes impliquées au sein d'un « contrat à inventer ».

Depuis 2017, l'idée d'un CDI Communautaire a vraiment fait son chemin. Au fur et à mesure de nos échanges avec d'autres structures et individus, dont l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), l'envie d'une expérimentation de ce type s'est confirmée.

A noter que de potentiels éléments constitutifs du futur CDI Communautaire existent déjà dans le droit : le principe de non-subordination des contrats CESA ou le co-portage à plusieurs issu des contrats de couples de gardien d'immeuble, pour prendre deux exemples.

Nous avons expérimenté différentes approches et configurations, ce n'est pas parfait, il faut encore trouver les équilibres. La germination de cette expérience donne déjà des résultats intéressants et concrets, notamment dans ce qu'elle permet pour le recruteur, les salariés mais aussi pour les dynamiques communautaires. En particulier, les postes "de mouton à 5 pattes" comme on en connaît dans les tiers-lieux, à forte complexité et charge cognitive, semblent particulièrement appropriés pour des CDI Communautaires - notamment pour des questions de préservation des individus et des dynamiques contributives ; là où les approches par mission ou par CDI présentent des limites ou des biais.

Si vous souhaitez être impliqué ou mieux connaître cette démarche d'expérimentation, c'est facile : contactez la MYNE.



### LE REGARD DE L'ANACT

C'est à l'occasion d'une rencontre organisée en 2018 sur les "organisations produisant des communs" que nous avons croisé la Myne. Ces deux journées d'atelier cherchaient à comprendre si les organisations ou les collectifs produisant des "communs" - ou produisant en commun - étaient dotés d'une organisation de travail caractéristique, moins tayloriste, et plus participative : quels étaient les modes de gouvernance mis en place, les mécanismes de prise de décision, de partage de la charge de travail, de reconnaissance et de valorisation ? La question de la prévention des risques psycho-sociaux était aussi présente, puisque beaucoup de ces structures témoignaient de formes d'épuisement au travail, burn-out, de leurs membres.

Ces deux journées de travail en commun et la conférence qui a suivi, nous ont convaincu de l'intérêt et du besoin de soutenir ces collectifs dans les innovations organisationnelles qu'ils étaient en train de déployer. C'est ainsi qu'un projet FACT d'expérimentation a été monté, et a permis de suivre au long cours le projet de "CDI communautaire". Cette proposition cherche à innover en matière de cadre légal d'emploi. Si elle s'avérait possible juridiquement, elle ne serait pas sans conséquences bien sûr, sur les modalités de travail et les formes de collaboration au sein du collectif concerné, et c'est ce qu'il nous intéressait d'anticiper en lien avec les équipes de la Myne, afin de ne pas reproduire des contextes de travail propices aux risques psycho-sociaux.

Dans le cadre d'un CDI communautaire, la prescription d'activité issue de l'employeur doit immanquablement ensuite être rediscutée et auto-réglée au sein du collectif (répartition des activités dans le temps, partage de la charge, positionnement entre les membres de l'équipe). Finalement le CDI communautaire déplace une partie des régulations prises en charge par le management habituellement, pour les renvoyer vers le collectif de travail. Un plus grand fonctionnement collectif est ainsi synonyme de plus de responsabilisation et d'activités de coordination. Mais c'est sans doute le prix à payer pour une plus grande démocratisation des organisations de travail.

Pour approfondir ces sujets, nous vous donnons rendez-vous début octobre, pour la parution du n°12 de la Revue des Conditions de travail, où 2 articles relatent les expérimentations menées.

**Amandine BRUGIERE,**  
responsable des développements  
techniques et scientifiques à l'ANACT

# L'AVIS DU JURISTE

par Robert Lafore Professeur émérite, juriste en droit public.



## LES « COMMUNS » ET LES DROITS DES BIENS

Les « communs », outre les questions relatives à leur définition, leur consistance et leurs impacts, interrogent évidemment les systèmes juridiques qui déterminent les rapports sociaux construits à l'égard des « choses », ce monde matériel que les juristes dénomment les « biens ». Cette nouvelle notion vient-elle bouleverser les formes instituées à cet égard ou peut-elle y trouver une place ?

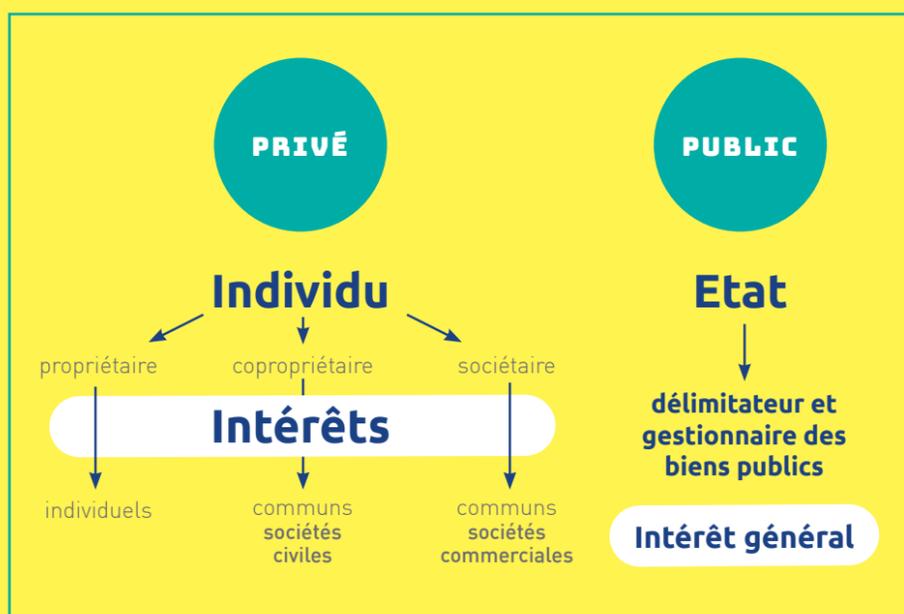
| PROPRIÉTÉ PRIVÉE   | DOMANIALITÉ PUBLIQUE   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>démembrement</li> <li>collectivisée</li> <li>frappée de servitude</li> <li>réglementée dans ses usages</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>affectée aux Services Publics</li> <li>concerne des biens publics par nature</li> </ul> |

### COMMUNS

| RES COMMUNES      | RES NULLIUS |
|-------------------|-------------|
| appartient à tous | sans maître |

Sans qu'il soit possible ici de faire un tour exhaustif des montages juridiques concernant les biens, on sait que la summa divisio sur laquelle se sont édifiées nos sociétés distingue la propriété privée dominante d'un côté et de l'autre la domanialité publique conçue comme dérogoratoire ; à la marge on trouve des « res communes » qui appartiennent à tous et des « res nullius » sans maître mais susceptibles de formes « d'appropriation ».

Chacune des deux grandes catégories connaît des aménagements qui en multiplient les formes et en sophistiquent les modes de fonctionnement : la propriété dite « privée » peut être démembrée, collectivisée (sociétés), frappée de servitudes notamment publiques, réglementée dans ses usages et fortement limitée ; la domanialité publique est affectée aux « services publics » ou concerne des biens publics « par nature », mais elle peut adopter des formes variées et mobiliser des opérateurs privés. Dans le champ du privé, la matrice est l'individu



institué par la collectivité dans un rapport de « propriétaire », de « copropriétaire » ou de « sociétaire » ; ici sont en jeu des intérêts individuels ou des intérêts communs dans les sociétés civiles ou commerciales ; dans l'espace « public », l'Etat est constitué en délimitateur et en gestionnaire des biens publics au nom de tous via sa légitimité démocratique, ces dispositifs se fondant sur l'existence d'une communauté politique personnalisée, distincte des individus singuliers qui la constituent et garante de l'intérêt général.

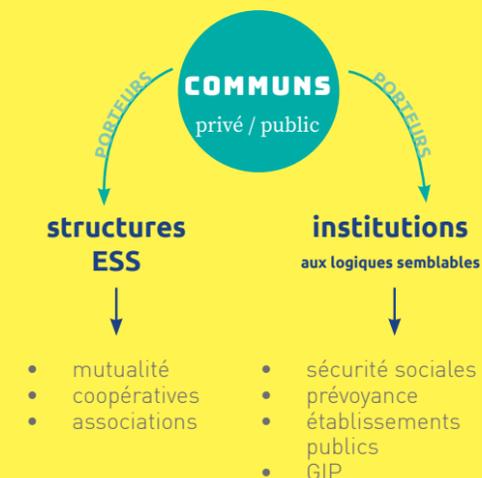
Chacun de ces grands modes de constitution du lien avec le monde des choses repose sur un rapport social juridiquement institué : des droits subjectivés dans l'espace privé, des prérogatives d'accès et d'usage dans le champ public.

Si ce montage dual est structurant dans le modèle des sociétés libérales, se sont développées des formes médiatrices qui comportent des arrangements tant pour leur constitution que pour leur gestion qui ne sont ni totalement privés ni intégralement publics. Il s'agit des structures soit de l'ESS (mutualité, coopératives, associations), soit d'institutions qui en adoptent relativement les logiques, tels par exemple les organismes de sécurité sociale, les institutions de prévoyance ou encore nombre d'établissements publics ou de groupements d'intérêt public. Ce qui les caractérise c'est l'absence d'appropriation subjective de la chose ou d'une partie d'elle ainsi qu'un démembrement du rapport à la chose, ce dernier se centrant sur son usage et se déconnectant de l'appropriation de ses fruits et de sa disposition ; c'est aussi l'adoption de formes de gestion construites sur le collectif, fondées sur un principe d'égalité de ses participants inscrite dans des procédures démocratiques. Il s'agit on le voit d'un recodage du rapport aux choses : du côté de la propriété, elle se trouve expurgée de ses dimensions subjectives ; du côté de la domanialité, est conservé le principe de non appropriation individuelle, mais en appliquant les procédures démocratiques directement au niveau même des modalités de gestion de la chose.

Les « communs » semblent pouvoir parfaitement s'encaster dans cet espace médiateur si l'on entend d'un côté les soustraire aux mécanismes de la propriété bien que cette dernière puisse toujours être corsetée par les réglementations garantissant le respect d'intérêts publics ou d'une utilité sociale, et de l'autre de la domanialité publique bien que cette dernière puisse adopter des modes de gestion plus démocratiques parce que se passant des lourdes médiations du système politique en se déportant vers les parties directement concernées. Il y a donc place pour les « communs » dans le droit des biens, cela d'autant plus qu'il connaît une très grande plasticité l'ouvrant à toutes formes de rapports sociaux concernant le monde des choses.



### FORMES MÉDIATRICES



### Caractéristiques

- pas d'appropriation subjective de la chose
- démembrement du rapport à la chose
- gestion collective → principe d'égalité des participants

### recodage du rapport aux choses



# LE TÉLÉTRAVAIL EN TIERS-LIEUX

Données issues du Sondage télétravailleurs 2021 provenant de 45 personnes télétravaillant dans des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine



## PROFIL DES TÉLÉTRAVAILLEURS SALARIÉS

Combien de salarié.e.s votre entreprise emploie-t-elle?

La plupart des télétravailleurs salarié.e.s qui fréquentent les tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine exercent un métier dans le secteur des services (49%). Ils sont majoritairement en CDI à 84% contre 11% en CDD.



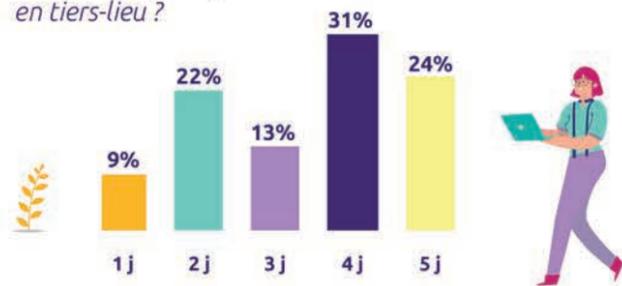
Le recours au travail à distance concerne toutes les tailles de structure, des plus petites structures de moins de 10 salarié.e.s (31%) suivies de celles de 10 à 49 salarié.e.s (22%) aux plus grandes de plus de 1000 salarié.e.s (16%).



## ESPACES, USAGES, ÉQUIPEMENTS ET OUTILS

### USAGES DES ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉS

Combien de jours par semaine travaillez-vous en tiers-lieu ?



Si la flexibilité des tiers-lieux offre à chacun la possibilité de les fréquenter selon ses besoins, il apparaît que la grande majorité des télétravailleurs salarié.e.s s'inscrivent dans un usage permanent soit une à plusieurs fois par semaine pour 87% d'entre eux. Ainsi le temps passé sur place est majoritairement de 4 jours (31%) à 5 jours (24%) par semaine.

## POURQUOI CETTE ENQUÊTE ?

Portée par La Coopérative Tiers-Lieux, l'enquête "La pratique du télétravail dans les tiers-lieux" a permis d'établir un état des lieux en 2021 pour donner à voir les usages des télétravailleurs, évaluer la qualité de vie en télétravail, mesurer le rapport des télétravailleurs aux tiers-lieux et identifier les points à améliorer.

## LE TÉLÉTRAVAIL EN TIERS-LIEUX, UNE PRATIQUE DE PLUS EN PLUS RÉPANDUE



Symétriquement à la montée en puissance des tiers-lieux (46% des tiers-lieux néo-aquitains ont moins de 3 ans), la fréquentation des espaces de travail partagés par les télétravailleurs salarié.e.s devient plus évidente seulement depuis 2 ans. Employeurs et salarié.e.s découvrent petit à petit les avantages de ces espaces professionnels à proximité du domicile.

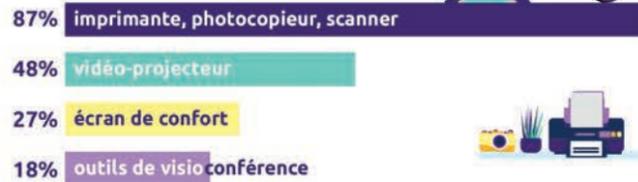
## LES 5 PRINCIPES DU TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail est un droit, d'après la loi « Warsmann II » articles 46 L. 1222-9 à L. 1222-11 adoptée le 22 mars 2012 et mise en application d'après l'ordonnance du 22 septembre 2017.

- VOLONTARIAT DES 2 PARTIES**  
Le salarié ne peut décréter le télétravail, l'employeur non plus.
- RÉVERSIBILITÉ**  
La situation de télétravail est réversible. À tout moment, chacune des parties peut y mettre fin.
- MAINTIEN DES DROITS ET OBLIGATIONS**  
Le télétravailleur bénéficie des mêmes droits et avantages légaux que ceux applicables à ses collègues en situation comparable travaillant dans leurs bureaux.
- PROTECTION DES DONNÉES**  
L'employeur doit prendre des mesures, dans le respect des prescriptions CNIL, les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des données utilisées et traitées par le télétravailleur.
- RÉSPECT DE LA VIE PRIVÉE**  
L'employeur est tenu de respecter la vie privée du télétravailleur. À cet effet, les plages horaires pendant lesquelles il peut le contacter sont fixées dans l'avenant au contrat de travail.

## ÉQUIPEMENT ET OUTILS NUMÉRIQUES

Quels moyens techniques sont mis à disposition par le tiers-lieu ?

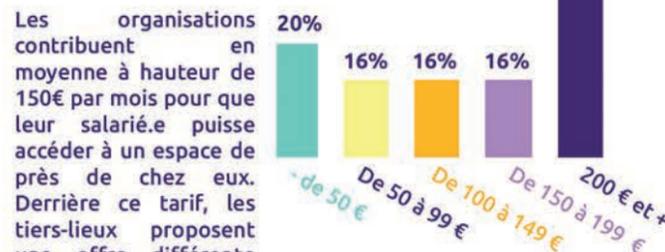


Parmi les principaux moyens mis en oeuvre pour s'assurer de la prise en main des outils par les télétravailleurs sont indiqués un accueil spécifique et de la documentation.

Sans frein technique et d'usages, 78% d'entre eux disent maîtriser les outils de travail collaboratifs en ligne.

## ACCESSIBILITÉ DES ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉS

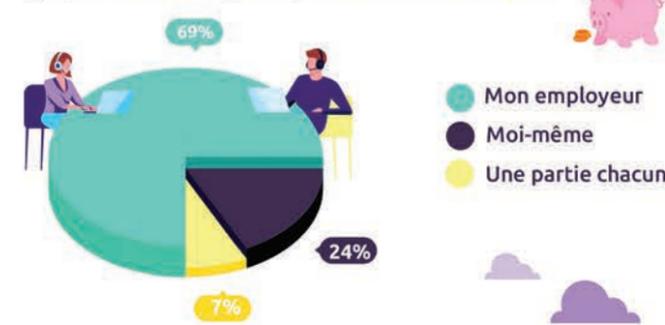
Quel est le tarif mensuel pour l'utilisation de votre espace de travail partagé ?



Les organisations contribuent en moyenne à hauteur de 150€ par mois pour que leur salarié.e puisse accéder à un espace de près de chez eux. Derrière ce tarif, les tiers-lieux proposent une offre différente d'un espace à un autre. Néanmoins, un accès à une connexion internet, une cuisine équipée pour les pauses café-repas, une imprimante et des temps d'animations de type ateliers de pair à pair ou déjeuners collaboratifs sont des services répandus dans la majorité des tiers-lieux. Ces frais liés au télétravail sont pris en charge par l'employeur pour 69% des télétravailleurs salarié.e.s.



Qui prend en charge les frais liés au télétravail ?



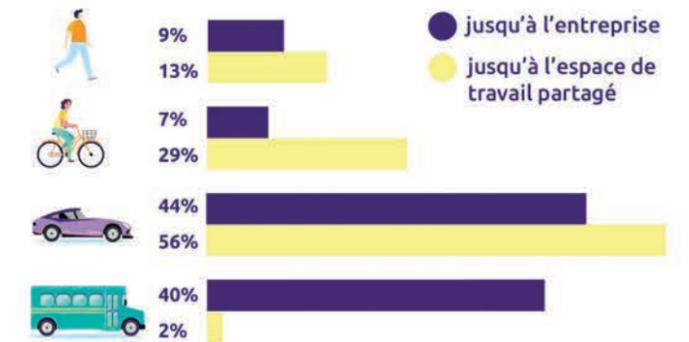
Quelle est la distance entre votre domicile et votre entreprise / votre espace de travail partagé ?



10 km c'est la distance moyenne parcourue par les télétravailleurs salarié.e.s entre leur domicile et leur espace de travail partagé.

280 km c'est la distance moyenne parcourue par les télétravailleurs salarié.e.s entre leur domicile et leur entreprise.

Quel(s) mode(s) de transport utilisez-vous le plus souvent pour rejoindre votre entreprise / votre espace de travail partagé ?



Ils utilisent majoritairement leur voiture pour s'y rendre (56%) et des modes de mobilité doux tels que le vélo (29%) ou la marche à pieds (13%).

## QUALITÉ DE VIE EN (TÉLÉ)TRAVAIL

### ÉGALITÉ F/H, CHARGE DE TRAVAIL ET RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Par rapport au télétravail à domicile, pensez-vous que le télétravail en tiers-lieu aide à prévenir les risques psycho-sociaux ?

Les télétravailleurs salarié.e.s sont pour moitié des hommes (51%) et pour moitié des femmes (49%). Ils s'accordent à dire que télétravailler en tiers-lieu facilite l'articulation vie perso / vie pro (80%) et a pu permettre de rassurer leur employeur pour mettre en place le télétravail (20%). Ainsi 76% des employeurs prennent en compte la vie familiale pour organiser le télétravail. En revanche, seulement 44% des télétravailleurs salarié.e.s disposent de règles de déconnexion. À l'exception de 7% des télétravailleurs salarié.e.s, la pratique du télétravail ne fait pas l'objet d'une formation préalable. Afin de maintenir la cohésion des équipes distribuées, la moitié des entreprises optent pour le présentiel raisonné (47%). Seul 9% des entreprises imposent une journée par semaine en présentiel pour tou.te.s.



84% Des télétravailleurs pensent que le télétravail aide à prévenir les risques psycho-sociaux

# LE TÉLÉTRAVAIL EN TIERS-LIEUX

Données issues du Sondage télétravailleurs 2021 provenant de 45 personnes télétravaillant dans des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine



## ERGONOMIE ET TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Considérez-vous que votre espace de travail partagé est ergonomiquement adapté au travail ?



## VOTRE RAPPORT AU TIERS-LIEU

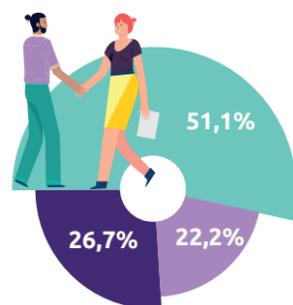
### COOPÉRATIONS ENTRE UTILISATEUR.RICE.S

En dehors des salarié.e.s de votre entreprise, coopérez-vous avec les résident.e.s de l'espace de travail partagé ?

Les tiers-lieux ne se limitent pas au simple partage d'une table, d'une connexion internet et d'une machine à café. La mise en commun se prolonge bien souvent au-delà des aspects fonctionnels du lieu.

C'est l'une des caractéristiques de ces espaces de travail partagés animés par des facilitateur.rice.s qui cherchent à connecter les acteurs entre-eux afin, notamment, de faire naître des collaborations entre les membres.

Et cela fonctionne, 51% des télétravailleur.se.s salarié.e.s coopèrent régulièrement (plusieurs fois par an) avec les résident.e.s de l'espace de travail partagé.



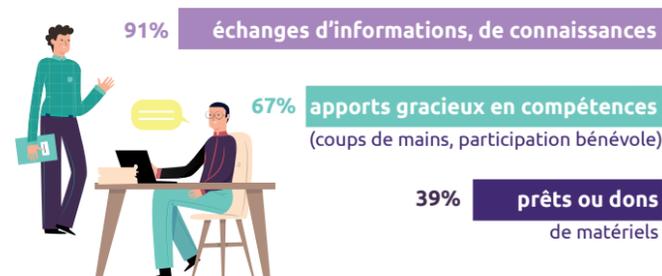
- Régulièrement (plusieurs fois par an)
- Rarement (une à deux fois par an)
- Jamais

Lorsqu'il vous arrive de coopérer c'est :

- 82% de manière informelle, sans projet particulier
- 58% sur un projet collectif porté par le tiers-lieu
- 39% sur un projet que vous portez
- 21% sur un projet porté par un autre résident
- 21% sur un projet porté conjointement par vous et d'autres résidents

Il s'agit principalement de collaborations informelles sans projet particulier (82%). La coopération prend également forme à travers un projet collectif porté par le tiers-lieu (57%), sur un projet porté par le télétravailleur salarié (39%), plus rarement sur un projet porté par un.e résident.e (21%) ou sur un projet porté conjointement entre un.e télétravailleur.se.s salarié.e.s et d'autres résident.e.s (21%).

De quelles natures sont vos coopérations avec d'autres résident.e.s de l'espace de travail partagé ?



La coopération au sein des tiers-lieux s'opère principalement sous une forme de gratuité, à travers des échanges d'informations, de connaissances (91%), ou bien des apports gracieux en compétences tels que des coups de mains ponctuels, une participation bénévole, etc (67%). Cela passe également par des prêts ou des dons de matériel dans 39% des cas.

Les échanges monétaires (salaire, sous-traitance, co-traitance...) représentent 3% des natures de coopérations entre télétravailleur.se.s salarié.e.s et résident.e.s d'un même espace de travail partagé.

Parmi les nombreux événements proposés dans les tiers-lieux (ateliers de partage de compétences, soirée...), les utilisateur.rice.s dont les télétravailleur.se.s salarié.e.s sont largement convié.e.s à contribuer à la programmation événementielle. Et cela porte ses fruits puisque 44% d'entre eux organisent des événements dans leur espace de travail partagé. La mobilisation est d'autant plus importante lorsqu'il s'agit de participer à ces événements en tant que public car 71% des répondant affirment assister aux animations proposées par leur tiers-lieu.

Organisez-vous des événements dans votre espace de travail partagé (ex : atelier de partage de compétences, soirée...)?

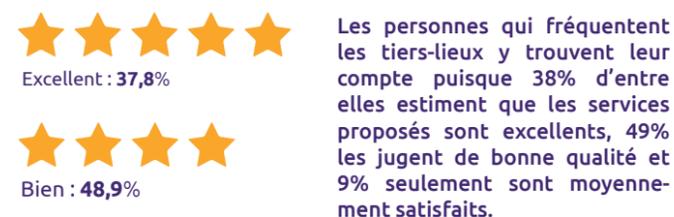


Participez-vous aux animations proposées par votre espace de travail partagé en tant que public ?



## QUALITÉ DE L'OFFRE

Que pensez-vous des services proposés par le tiers-lieu ?



## AVANTAGES ET FREINS

Quels sont les deux principaux avantages à télétravailler en tiers-lieu ?



Quels sont les deux principaux freins à télétravailler en tiers-lieu ?



## Employeurs et salarié.e.s, retrouvez la carte des tiers-lieux en ligne sur

[coop.tierslieux.net/carte](http://coop.tierslieux.net/carte)

Après leur apparition il y a 10 ans, les tiers-lieux se sont de nouveau révélés pendant la crise sanitaire de 2020. Les tiers-lieux sont une réponse aux confinements successifs en proposant des espaces de travail partagés de proximité. Chacun.e, peu importe son statut ou son profil, peut venir travailler de manière non-isolée (indépendant.e.s, salarié.e.s en télétravail, entrepreneur.e.s, TPE...).

La carte en ligne vous propose les coordonnées des tiers-lieux néo-aquitains. Ils ont tous en commun de proposer des espaces de travail partagés et collaboratifs, de type coworking, atelier partagé ou fablab. Espaces ouverts à tou.te.s, quelque soit votre secteur ou votre statut, de manière flexible et accessible.

Au-delà de ce socle commun d'espaces de travail partagés, 95% des tiers-lieux proposent d'autres activités et services, en réponse aux besoins locaux : formation, domiciliation, accompagnement de publics, médiation numérique, offre artistique et culturelle, ressourcerie, jardins partagés... Ces services sont précisés dans la description des services annexes.

**À vous de trouver le tiers-lieu près de chez vous qui vous correspond !**

la coopérative tiers-lieu(x)

contact@tierslieux.net  
coop.tierslieux.net  
facebook.com/tierslieux  
twitter.com/tierslieux

Infographie mise à disposition selon les termes : Paternité, Pas d'utilisation commerciale, Pas de modification



Projet soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne dans le cadre du « Programme Opérationnel FEDER / FSE 2014-2020 »



PARLEZ APRÈS

## Le Biiiiip SONORE

### DOKOS, UN LOGICIEL DE GESTION EN COMMUN

La diversité des métiers et la richesse des propositions de valeurs distinguent particulièrement les tiers-lieux d'autres secteurs d'activités. C'est en partant de ces constats et aidé de la Compagnie des Tiers-Lieux, que Charles-Henri a adapté Dokos à l'activité des tiers-lieux. Dokos est un logiciel libre et "open-source". Son code est mis à disposition de tous et sa licence permet son étude, son utilisation, sa copie, sa modification et sa redistribution sans restrictions.

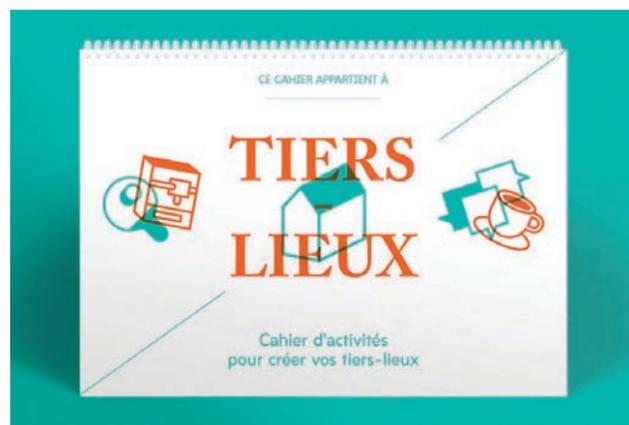
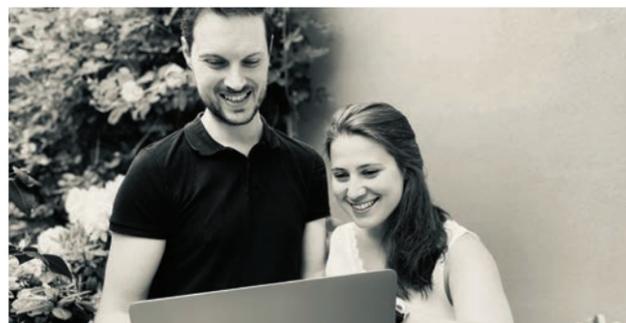


L'objectif de Dokos est de permettre à tous les tiers-lieux, mais également aux entreprises d'autres secteurs d'activités, d'avoir accès à une plateforme de gestion puissante et complète. Le logiciel, disponible via son navigateur, permet notamment de gérer les ventes, les achats, les stocks, les projets, les événements, la production et même de faire la comptabilité. Il est également possible de suivre les réservations de salles ou de machines pour les fablabs.

Le projet est en plein essor avec l'arrivée de plusieurs nouveaux contributeurs ces derniers mois. L'ambition de l'équipe est de continuer à améliorer et enrichir le logiciel pour répondre toujours au mieux aux besoins des lieux. Une intégration avec Wordpress, une intégration avec Hiboutik, une installation facilitée et de nouvelles fonctionnalités comptables sont notamment attendues prochainement. La documentation du projet est également en cours d'amélioration pour permettre à tous de l'utiliser plus facilement.

Chaque tiers-lieu peut devenir contributeur du projet en l'adoptant, en partageant ses connaissances avec les autres utilisateurs ou en co-finançant ses améliorations.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://dokos.io>  
Charles-Henri Decultot  
DOKOS



### LE CAHIER D'ACTIVITÉS POUR CRÉER VOTRE TIERS- LIEU !

Impulsée par la Compagnie des Tiers-Lieux et la Coopérative Tiers-Lieux, une équipe d'une dizaine de contributeurs s'est formée en 2021 pour travailler sur une deuxième version du cahier. Réalisé en 2017 avec 13 contributeurs du réseau des Tiers-Lieux Numériques des Hauts-de-France animés par Pop Up et financé par le Conseil Régional des Hauts-de-France, la première version imprimable a été lancée par Pop Up qui a ensuite choisi de faire de ce cahier un commun.

Il n'a pas vocation à apporter des réponses toutes faites, mais plutôt à vous aider à vous poser les bonnes questions. Parce que chaque tiers-lieu est unique par le projet qu'il porte et la communauté qu'il réunit, il vous permet de dessiner une carte menant à celui qui vous ressemble.

Pour utiliser ce cahier, vous avez juste besoin de crayons, de Post-it et d'une envie de vous lancer dans l'aventure. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Vous pouvez être en solo derrière le crayon, mais le voyage sera forcément collectif au final.

Pour vous aider dans votre démarche, en complément d'activités pratiques et progressives, vous trouverez des ressources, des exemples, des témoignages.

Le cahier d'activités est soutenu par la Fabrique à communs des tiers-lieux hébergée par la Compagnie des Tiers-Lieux, soutenue par France Tiers-Lieux et animée par des acteurs des tiers-lieux. Vous aussi investissez dans ce commun !

Mélissa Gentile  
Coopérative Tiers-Lieux

Sciences Po  
Bordeaux

## LES MASTERS ESS DE SCIENCES PO BORDEAUX

### POUR RECRUTER DES APPRENTIS

Le Master Économie sociale et solidaire et innovation sociale (ESSIS) est ouvert à l'apprentissage en 5e année et offre aux entreprises et associations des possibilités de recrutement d'étudiant.e.s pour des contrats de 12 mois entre septembre N et septembre N+1. Centrée sur l'ingénierie de projets territoriaux, cette formation est ainsi organisée en alternance, une semaine sur deux pendant 6 mois, puis à temps complet en entreprise pendant les 6 autres mois.

Le dispositif d'apprentissage vise à favoriser la professionnalisation des étudiant.e.s et permettre aux organisations de l'ESS de confier à un étudiant.e-salarié.e un projet, de sa conception à sa mise en œuvre.

<https://www.sciencespobordeaux.fr/fr/formation/diplome-d-institut-d-etudes-politiques/deuxieme-cycle-masters-cycle2/master-d-institut-d-etudes-politiques-economie-sociale-et-solidaire-et-innovation-sociale-ICNIJ5H5.html>

### POUR SE FORMER

L'Executive Master Stratégies, territoires et projets innovants dans l'Économie Sociale et Solidaire (STPI-ESS) se destine aux professionnels et se situe résolument du point de vue du politique et de la question des mobilisations collectives, dans une perspective stratégique, propre à des dirigeant.e.s qui intègrent pleinement les spécificités de l'ESS (utilité sociale, partenariats...). Il constitue une offre de formation nouvelle et unique vous proposant de vous professionnaliser sur les enjeux structurants, sur la connaissance des acteur.rice.s clés et sur les leviers d'innovation. Il vous dotera des compétences essentielles pour exercer vos missions ou réaliser votre projet avec maîtrise et hauteur de vue.

Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez contacter Timothée Duverger : [t.duverger@sciencespobordeaux.fr](mailto:t.duverger@sciencespobordeaux.fr)

<https://www.sciencespobordeaux.fr/fr/formation/formation-continue/formations-diplomantes.html>

# se former près de chez soi

Transformations  
tiers-lieux

[transformations.tierslieux.net](https://transformations.tierslieux.net)

Culture & médiation | Langues | Tiers-Lieux | Fablab | Intelligence collective | Numérique | Économie circulaire | Zéro Déchet...



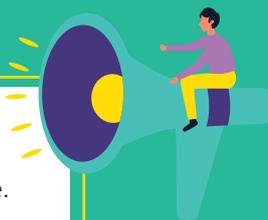
## contribution volontaire à la Coop'

Vous appréciez les actions réalisées par la Coopérative Tiers-Lieux et aimeriez y apporter votre soutien ? Alors nous vous proposons d'adhérer au réseau à prix libre. Cette contribution volontaire permettra de renforcer le réseau des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine et d'encourager / appuyer les actions de soutien au développement et à la pérennisation des tiers-lieux tels que nous les déployons depuis bientôt 10 ans.

Votre contribution annuelle vous permettra de recevoir par courrier la Revue des Tiers-Lieux (3 à 4 publications par an).

<https://coop.tierslieux.net/la-cooperative/contribution-volontaire>

**POUR PARTICIPER, C'EST PAR ICI**



## COOPÉRATIVE TIERS-LIEUX École, réseau, labo des tiers-lieux

3 rue des Hortensias - 33500 Libourne  
contact@tierslieux.net

[coop.tierslieux.net](http://coop.tierslieux.net)  
[facebook.com/tierslieux](https://facebook.com/tierslieux)  
[twitter.com/tierslieux](https://twitter.com/tierslieux)

Projet soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne dans le cadre du « Programme Opérationnel FEDER / FSE 2014-2020 »

